

PDO-SIEGE
Société par actions simplifiée
au capital de 396.000 euros
Siège social : Park Evasion
Rue Maurice Herzog
59810 LESQUIN
895.090.744 RCS LILLE METROPOLE
(la « Société »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

LES SOUSSIGNES :

La société PDO-CONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 300.400 euros, dont le siège social est situé à LESQUIN (59810) Park Evasion - Rue Maurice Herzog, immatriculée sous le numéro 898.807.714 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, représentée par son Président, la société S H Q R, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à WASQUEHAL (59290) 10 Avenue du Maréchal Lyautey, immatriculée sous le numéro 513.938.209 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, elle-même représentée par son Président, Monsieur Quentin ROQUETTE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Le Fonds FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2 (FIT 2), représenté par sa société de gestion, la société BPIFRANCE INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé à MAISONS-ALFORT CEDEX (94710) 27/31 Avenue du Général Leclerc, immatriculée sous le numéro 433.975.224 au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL, représentée par Monsieur Pierre DE MISCAULT, dûment habilité à l'effet des présentes,

La société NORD CAPITAL INVESTISSEMENT, société anonyme à conseil d'administration au capital de 81.589.968 euros, dont le siège social est situé à LILLE (59800) 12 Place Saint Hubert, immatriculée sous le numéro 300.700.275 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, représentée par sa société de gestion, la société NORD CAPITAL PARTENAIRES, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est situé à LILLE (59800) 12 Place Saint Hubert, immatriculée sous le numéro 522.679.133 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, représentée par Madame Amandine GRIMBLOT, dûment habilitée à l'effet des présentes,

agissant en qualité de seuls associés (les « **Associés** ») de la Société,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Conformément aux dispositions de l'article 18.3 des statuts de la Société, les décisions des Associés peuvent être constatées par un acte sous seing privé ;

DS
GR

DS
PDM

DS
AG

ET PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- *le rapport du Président,*
- *le projet des termes et conditions des obligations convertibles en actions ordinaires,*
- *le projet des termes et conditions des obligations simples,*
- *le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions ordinaires,*
- *un exemplaire des statuts de la Société,*

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES AYANT POUR OBJET :

- *Rapport du Président,*
- *Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 599.973,39 euros par voie d'émission de 8.193 obligations convertibles en actions ordinaires émises au prix unitaire de 73,23 euros chacune, sous réserve de la renonciation partielle par la société PDO-CONCEPT à son droit préférentiel de souscription au profit du Fonds FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2 (FIT 2) et de la société NORD CAPITAL INVESTISSEMENT,*

.....*LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE*.....

- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

DS
GR

DS
PDM

DS
AG

.....*LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE*.....

PREMIERE DECISION

Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 599.973,39 euros par voie d'émission de 8.193 obligations convertibles en actions ordinaires émises au prix unitaire de 73,23 euros chacune, sous réserve de la renonciation partielle par la société PDO-CONCEPT à son droit préférentiel de souscription au profit du Fonds FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2 (FIT 2) et de la société NORD CAPITAL INVESTISSEMENT

Les Associés,

- **après avoir pris connaissance** du rapport du Président,
- **décident** l'émission sans appel public à l'épargne, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce, d'un emprunt obligataire d'un montant total de 599.973,39 euros, divisé en 8.193 obligations d'une valeur nominale de 73,23 euros chacune, émises au pair, convertibles en actions ordinaires de la Société, dans les conditions prévues au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires figurant en **Annexe 1** du présent acte sous seing privé,
- **approuvent** les conditions et modalités de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires, ainsi que le contrat d'émission figurant en **Annexe 1** et donnent tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de signer ledit contrat au nom et pour le compte de la Société,

DS


DS


DS


- **indiquent**, conformément à l'article L. 225-132 alinéa 6 du Code de commerce, que l'émission emporte au profit des porteurs d'obligations, renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront, le cas échéant, émises par conversion des obligations,
- **indiquent** que les souscriptions aux obligations convertibles en actions ordinaires seront reçues au siège social par le Président de la Société à compter de ce jour jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 à 18 heures et que la période de souscription sera close par anticipation dès lors que les 8.193 obligations convertibles en actions ordinaires à émettre auront été intégralement souscrites,
- **décident** que les obligations convertibles souscrites pourront être libérées, soit par des versements en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société,
- **décident** que les fonds correspondant à la libération en numéraire des souscriptions aux obligations convertibles en actions ordinaires seront déposés auprès de la banque CIC NORD OUEST sur le compte courant de la Société,
- **décident** qu'en cas de libération par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, le Président établira un arrêté de compte et le Commissaire aux Comptes certifiera exact cet arrêté de compte au vu duquel il établira un certificat qui tiendra lieu de certificat du dépositaire,
- **autorisent**, en conséquence de la présente émission, la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 122.890 euros, par émission (i) de 4.097 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros chacune, complété d'une prime d'émission de 63,23 euros par action ordinaire nouvelle, soit un montant total, prime d'émission incluse, de 300.023,31 euros, et de (ii) de 8.192 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros chacune, complété d'une prime d'émission de 26,615 euros par action ordinaire nouvelle, soit un montant total, prime d'émission incluse, de 299.950,08 euros, qui interviendra en cas de conversion des obligations convertibles, et **autorisent**, en conséquence, le Président de la Société à constater l'augmentation du capital social du fait de la conversion de tout ou partie des obligations convertibles, dans les conditions prévues à l'article L. 225-149 du Code de commerce et dans les termes et conditions figurant au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires figurant en **Annexe 1** du présent acte sous seing privé, ainsi qu'à modifier les statuts de la Société en conséquence.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Renonciation partielle par la société PDO-CONCEPT à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires

Les Associés **prennent** acte de la renonciation partielle de la société PDO-CONCEPT, Associé, à son droit préférentiel de souscription tel que prévu par les dispositions de l'article 8 des statuts de la Société, en représentation de l'émission de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires telle que décidée par la première décision du présent acte sous seing privé.

DS
GR

DS
PDM

DS
AG

La société PDO-CONCEPT signe un bulletin de renonciation partielle à son droit préférentiel de souscription, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 599.973,39 euros, et ce à hauteur (i) de 1.059 obligations convertibles en actions ordinaires de la Tranche 2 au profit du Fonds FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2 (FIT 2), et (ii) de 1.059 obligations convertibles en actions ordinaires de la Tranche 2 au profit de la société NORD CAPITAL INVESTISSEMENT.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

.....*LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE*.....

DS
GR

DS
PDM

DS
AG

.....*LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE*.....

SEPTIEME DECISION
Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des Associés pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette décision est adoptée à l’unanimité.

*
* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été signé électroniquement par tous les Associés.

SIGNE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Signé par voie électronique par chaque signataire, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l’intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaît et l’accepte chacun des signataires.

La société PDO-CONCEPT représentée par Quentin ROQUETTE	DocuSigned by: quentin roquette EE30DE655C5F4A2...
Le Fonds FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2 (FIT 2) représenté par Pierre DE MISCAULT	DocuSigned by: Pierre DE MISCAULT 694485B5BF434FE...

DS
QR

DS
PDM

DS
AG

La société NORD CAPITAL INVESTISSEMENT
représentée par Amandine GRIMBLOT

DocuSigned by:
Amandine GRIMBLOT
EED40034861B41B...

DS
GR

DS
PDM

DS
AG